



**Règlement et Modalité d'inscription sur**  
**La Route des Att'TRAITS de l'Ain -**  
**« Aux portes de la Saône et de la Bresse »**

SEUCT'AIN décline toute responsabilité au regard des accidents, vols ou tout autres incidents ou dégâts pendant la durée de la manifestation.

**1. Condition de Participation**

Les meneurs et les grooms doivent être âgés de 16 ans minimum

Les meneurs et grooms devront fournir une RC individuelle

Le meneur est responsable de son attelage et de son matériel

Aucun engagement ne sera pris sans règlement ou papiers manquants

Interdiction de dormir dans les camions ou camping car à l'extérieur du lieu prévu pour la nuit

Le meneur s'assure de la conformité de son attelage afin de garantir une sécurité maximale

**2. Les Chevaux**

Les chevaux devront être à jour de vaccination et ne présenter aucun risque sanitaire pour les autres équidés présents sur le site

Une copie de la carte d'immatriculation et page de vaccination devront être envoyés en même temps que les inscriptions

Les papiers des chevaux seront contrôlés dès votre arrivée et pourront se voir refuser l'accès à la manifestation en cas de non-conformité

Toute intervention du maréchal ferrant lors de la manifestation sera payante

*Nous rappelons à tous les participants que cette manifestation n'est pas une course et qu'il est important de respecter les règles de sécurité.*

*Bonne « Route des Att'TRAITS de l'Ain » à tous !!*

Ce présent règlement devra être retourné signé avec la feuille d'inscription.

**Date :**

**Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »**